

**2AAY**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 600 100 €  
Siège social : 1 Changeon à (35500) SAINT-AUBIN-DES-LANDES  
953 328 895 RCS RENNES

**ACTE UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE 2AAY**

**EN DATE DU 31 OCTOBRE 2023**

**LES SOUSSIGNES :**

- **Monsieur Arnaud LOUVET**  
Né le 17 mai 1975 à SAINT-LÔ (50)  
De nationalité française  
Demeurant 1 Changeon à (35500) SAINT-AUBIN-DES-LANDES

**Associé possédant 310 051 parts de la société 2AAY**

- **Madame Yolande LOUVET**  
Née le 15 juillet 1967 à QUIMPER (29)  
De nationalité française  
Demeurant 1 Changeon à (35500) SAINT-AUBIN-DES-LANDES

**Associée possédant 290 049 parts de la société 2AAY**

Associés possédant la totalité des 600 100 parts sociales composant le capital social de la société 2AAY, ci-dessus plus amplement désignée,

**I – ONT, PREALABLEMENT AUX DECISIONS OBJET DES PRESENTES, EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIT :**

Il est rappelé les termes du rapport de la Gérance, ci-après reproduits :

« Chers Associés,

Nous vous rappelons que la société 2AAY a notamment pour objet social :

« (i) à titre principal, l'activité de holding financière animatrice de groupe.

*A ce titre et, en premier lieu, elle pourra notamment constituer ou participer à la constitution de sociétés, prendre ou céder des participations dans des sociétés déjà constituées, participer à des augmentations de capital de sociétés, gérer ses participations et ce, quelle que soit la nature civile ou commerciale desdites sociétés.*

*AL*

*A ce titre et en second lieu, elle pourra aussi animer le groupe qu'elle constituera par le contrôle effectif de ses filiales et la participation active à la définition, à l'aménagement et à la conduite de la politique du groupe auquel elle appartient tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et rendre à titre purement interne aux sociétés qui feront partie de celui-ci tous services spécifiques d'ordre divers tels qu'administratifs, comptables, financiers, juridiques et autres.*

(...)

*(ii) à titre secondaire, la réalisation de toutes prestations de services de conseil en stratégie digitale et de formation aux métiers du digital et de la transformation numérique ainsi que le conseil et la formation en matière de responsabilité sociétale des entreprises.*

*Dans le cadre de la réalisation de son objet, la société pourra réaliser toutes opérations quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pouvant en faciliter la réalisation. »*

Dans ce cadre, la société détient 90% des droits de vote et des droits financiers de la société VOYELLE, Société par Actions Simplifiée au capital social 55 000 €, dont le siège social est sis 11 avenue des Peupliers à (35510) CESSON-SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 752 458 489.

La société VOYELLE étant confrontée à des besoins techniques et managériaux spécifiques pour le pilotage de son activité de centre de formation auxquels la société 2AAY, disposant de moyens matériels et humains en ces matières, est en mesure de répondre, il est envisagé que cette dernière conseille et assiste la société VOYELLE.

Il revient donc aux associés d'étendre l'objet social de la société 2AAY aux activités de conseil et d'assistance dans les domaines stratégique, commercial, marketing et communication ainsi que dans le domaine des ressources humaines.

Corrélativement, il conviendra de modifier l'article 2 des statuts sociaux. »

Ceci rappelé, les associés devaient prendre les décisions qui suivent.

## **II – PUIS ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

### **PREMIERE DECISION UNANIME**

*Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts sociaux*

« Les associés, connaissance prise des éléments préalablement exposés, décident à l'unanimité d'étendre l'objet social de la société aux activités de conseil et d'assistance dans les domaines stratégique, commercial, marketing et communication ainsi que dans le domaine des ressources humaines.

En conséquence, les associés décident, à l'unanimité de compléter le paragraphe (ii) de l'article 2 des statuts afin de le rédiger comme suit :

« (ii) à titre secondaire, la réalisation de toutes prestations de services de conseil et d'assistance dans les domaines stratégique, commercial, marketing et communication ainsi que dans le domaine des ressources humaines, de conseil en stratégie digitale et de formation aux métiers du digital et de la transformation numérique ainsi que le conseil et la formation en matière de responsabilité sociétale des entreprises. » »

✍️ AC

**DEUXIEME DECISION UNANIME**

*Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités*

---

« Les associés décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à la SELARL STRATÉYS, Société d'Avocats, sise 1C Allée Ermengarde d'Anjou - ZAC Atalante Champeaux à (35000) RENNES, pour remplir toutes formalités de droit consécutivement à la décision précédente. »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par chacun des associés par voie électronique sur la plateforme en ligne DocuSign.

**Monsieur Arnaud LOUVET**



**Madame Yolande LOUVET**

